



ACADÉMIE
DE MONTPELLIER

Liberté
Égalité
Fraternité



TAXE D'APPRENTISSAGE 2026

NOTICE EXPLICATIVE POUR LE LYCEE PUBLIC SIMONE VEIL – GIGNAC

La taxe d'apprentissage, **impôt obligatoire**, vise à favoriser un accès égal à l'apprentissage. Elle contribue au financement d'actions visant au développement de l'apprentissage. Elle est constituée de deux parts, parmi laquelle le solde qui finance le développement des formations initiales technologiques et professionnelles (hors apprentissage) et l'insertion professionnelle du **lycée public Simone Veil de Gignac**.



[Infos URSSAF](#)

Depuis 2013, le recouvrement de la taxe d'apprentissage à l'Urssaf ou MSA, s'organise selon la manière suivante :

- la déclaration de la taxe d'apprentissage sur la masse salariale se fait désormais en **Déclaration Sociale Nominative** depuis le site <https://www.net-entreprises.fr/> ;
- la déclaration de la part principale de la taxe d'apprentissage est désormais mensuelle ;
- le solde de la taxe d'apprentissage est recouvré annuellement, en exercice décalé ;

Plus de versement par chèque, ni de reçu libératoire ne peuvent être émis dans le cadre de la taxe d'apprentissage :

Une fois les fonds recouverts par l'organisateur social (Urssaf ou MSA) via le portail [NET-ENTREPRISES](#), ils seront transmis à la caisse des dépôts et consignations vers la plateforme d'affectation de la taxe [SOLTéA](#).



SOLTéA, plateforme de
répartition du solde de la
taxe d'apprentissage

Depuis la plateforme SOLTéA, votre service comptabilité pourra directement désigner notre établissement de formation comme destinataire du solde de votre taxe d'apprentissage.

Ce fléchage sera à valider entre le 26 mai et 21 août 2026, grâce aux indications ci-dessous :

Comment identifier notre établissement scolaire sur la plateforme de fléchage SOLTéA :

CODE UAI ou RNE : 0342436n

Lycée Polyvalent Simone Veil – GIGNAC

Formations concernées :

- Baccalauréat Professionnel Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés (MELEC) ;
- Baccalauréat Professionnel Métiers de la Sécurité ;
- Baccalauréat Professionnel Métiers du commerce et de la vente option B ;
- 3ème Prépa-Métiers ;

**Vous pouvez contacter le lycée au 04 99 66 11 05 pour plus d'information.
ce.0342436n@ac-montpellier.fr**

<https://simone-veil-gignac.mon-ent-occitanie.fr/>

Les contributeurs 2025 au financement des formations du lycée Simone Veil de Gignac grâce à leurs reversements de Taxe d'Apprentissage.

Intermarché
HYPER

ZAC Cosmos - GIGNAC



Société Languedocienne d'Aménagements
Lodève

Entreprise MONTET

34725 SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS

SAMAH SECURITE

(ABC)

AMBULANCES PERFORMANCE 75



Groupama
MÉDITERRANÉE



Frédéric Basseville

CREATION • ETUDES

SOMAHU
AUTOMATISMES

SOMAHU
MAINTENANCE



20 S

Electricité Générale

le bon réflexe élec



Ent.
MAURI MAX

BM BOUSQUET
MUNOZ



ENTREPRISE DE MACONNERIE BOURBOUJAS
Le Pouget



TOMETHAN

Clermont-l'Hérault

GIGNAC - CLERMONT L'HERAULT

<https://simone-veil-gignac.mon-ent-occitanie.fr/>